

Société → Faits divers

BEFFES ■ Le chien a été retrouvé après quinze mois passés dans la nature

Le retour si espéré de Cristal

Disparu depuis le 18 janvier 2015, Cristal, un labrador retriever de sept ans, a été retrouvé jeudi après quinze mois d'errance. Sa maîtresse témoigne.

Estelle Bardelot

estelle.bardelot@centrefrance.com

« **C'**est lui, c'est bien mon Cristal. Outre son tatouage, il a un signe bien particulier : une touffe de poils blancs au bout de son panache ». Au téléphone, Jacqueline Colas Dufour rit. Elle, qui broyait du noir depuis la disparition, le 18 janvier 2015 de Cristal, un labrador retriever noir mâle, a retrouvé le sourire.

« C'est un chien très gentil, qui est né à la maison en 2009, il a toujours vécu avec moi et n'avait jamais fugué », confie Jacqueline. Mais le 18 janvier 2015, le portail de sa propriété est grand ouvert et deux chiens manquent à l'appel. Le husky César rentre au bout de deux heures, « le cou ensanglanté », se souvient la passionnée d'animaux qui possède sept chiens. Mais aucune trace du labrador : « Je l'ai cherché tous les jours, j'ai



RETROUVAILLES. Jacqueline Colas Dufour a retrouvé Cristal depuis jeudi. PHOTO DANIEL VILNAT

mis des affiches partout, on m'a donné des informations qui se sont révélées fausses mais je n'ai jamais arrêté mes recherches, je n'ai jamais pensé qu'il pouvait être mort. Je n'ai jamais fait le deuil de ce chien ! »

Même pas amaigri

Quinze mois passent, « des mois de pleurs, de dépression » et soudain,

jeudi, le coup de fil salvateur : Cristal est de retour. C'est l'assistant du vétérinaire de Nérondes qui annonce la bonne nouvelle à Jacqueline : « elle était en pleurs, se souvient Richard Renault, assistant du vétérinaire. Le chien était en bonne santé, pas amaigri. Normalement, un chien perdu retrouve un instinct sauvage. Ce n'est pas le cas. C'est excep-

tionnel. » L'animal a été amené chez le vétérinaire par un habitant de Saligny-le-Vif, à une trentaine de kilomètres de Beffes. « Depuis six mois, on le voyait sur nos terres, les chasseurs le voyaient, il devait vivre dans les bois. On se demandait pourquoi notre stock de croquettes diminuait, maintenant on sait, il venait les manger », explique Guillaume, l'homme qui l'a finalement attrapé et emmené chez le vétérinaire qui est remonté jusqu'à Jacqueline grâce au tatouage du chien.

« Ne jamais désespérer »

« Quand je suis arrivée à la clinique, Cristal m'a reconnue, assure Jacqueline. À la maison, il a bien mangé, il a retrouvé ses lieux préférés, il s'est mis à jouer avec les autres chiens comme s'il n'était jamais parti. Il m'embrasse les mains. Il est comme avant, il pèse toujours environ trente-cinq kilos... », précise Jacqueline Colas Dufour qui tire, du retour de Cristal, une leçon : « il ne faut jamais désespérer. Il faut toujours garder l'espoir ! » ■

CHER

Un homme incarcéré pour des faits de viols sur sa belle-fille

Le parquet a ouvert, hier, une information judiciaire pour des faits criminels de viols sur mineure.

Cette sordide histoire se déroule dans le Cher. Nous ne donnerons pas le lieu exact pour préserver l'anonymat de la victime, mineure au moment des faits (elle vient juste

d'avoir dix-huit ans). Un homme de 45 ans, le beau-père de la mineure à l'époque des faits, avait entrepris de la violer régulièrement.

Des faits récents ont fait basculer l'avenir du beau-père qui, après avoir été entendu, a été directement incarcéré. ■

TROUY

Le château Rozé victime de vandalisme à répétition

Le château Rozé, propriété de la commune de Trouy depuis septembre 2015, est l'objet de visites intempestives.

Des effractions ont été constatées et la sécurisation des volets et fenêtres a été renforcée par les services municipaux. Une alarme va d'ailleurs être mise en place rapidement pour limiter les intrusions.

Récemment, quatre jeunes gens ont été surpris en train d'essayer d'entrer dans le château en forçant un volet.

La commune de Trouy rappelle que l'accès est interdit au bâtiment et au

parc. Des travaux de sécurisation doivent être réalisés pour permettre d'enlever les arbres dangereux pour les piétons. Dès que ces travaux seront réalisés, le parc pourra être ouvert au public par des chemins balisés.

La commune rappelle également que ce site n'est pas un lieu festif.

Pour mémoire, en 2015, le vandalisme a coûté plus de 10.000 euros de travaux à la commune, sans compter le temps passé par les services à déposer plainte et à réparer tous les dégâts sur le domaine public. ■

BOURGES ■ Des étudiants en droit devaient rivaliser d'éloquence

Ils ont plaidé comme des professionnels

Des étudiants en droit participaient, hier, à la 2^e édition d'un concours d'éloquence, à la salle de la cour d'assises de Bourges.

« Il fallait l'avis des deux parents. » Le ton est solennel. Vêtue de la robe noire des avocats, Garance Roussillo, étudiante en droit, tente de rallier les jurés à sa cause. Elle et onze de ses camarades en 2^e et 3^e années de droit à Bourges ont endossé, hier, le rôle d'authentiques avocats (partie civile, défense, avocats généraux) dans le cadre d'un concours d'éloquence.

Le fond et la forme

Pas simple : les jeunes gens devaient plancher sur une affaire – peu éminente puisqu'il était question d'euthanasie – et présenter leurs plaidoiries et réquisitions devant une cour composée de spécialistes (de magistrats, de bâtonniers, d'universitaires ainsi que du sénateur François Pillot (*)). Des questions leur étaient également posées.

« On évaluait autant le fond que la forme : autant la capacité de séduction de l'auditoire, le style, que le contenu des arguments.



RÉCOMPENSÉE. Charlène Pinon, ici aux côtés de Wojciech Zagorski, a remporté le prix de l'éloquence. Le concours était organisé par la cour d'appel de Bourges, la faculté de droit d'Orléans et les Barreaux de Bourges, Châteauroux et Nevers. PHOTO JULIA GAULON

Et c'était la même chose pour le mémoire qu'ils devaient rendre, indique Wojciech Zagorski, directeur de l'antenne berruyère de la faculté de droit d'Orléans, qui faisait partie du jury. Mais globalement, le niveau était bon et cela n'a pas été facile de les départager. »

De leur côté, les étudiants semblent avoir apprécié. « Ce n'est pas forcément évident de prendre la parole devant tout le monde, indique Euhzann Lerandy. Mais

cela représente une bonne expérience. » Sa camarade Garance se montre, elle aussi, enthousiaste. D'autant qu'elle souhaiterait devenir avocate pénaliste...

Car l'avantage de ce concours était aussi là : permettre à ces jeunes de découvrir des métiers qu'ils seront, peut-être, un jour amenés à exercer. Et tisser, aussi, de premières relations professionnelles. « Les étudiants ont été préparés par des pros, des avocats par exemple, avec

qui ils peuvent garder des liens », explique ainsi Franck Graviou, secrétaire général au parquet général de Bourges. Tous devraient par ailleurs bénéficier de stages en milieux professionnels.

Le prix de l'éloquence a finalement été octroyé à Charlène Pinon. Emma Pascal-Heyer et Ellian Mary ont, eux, obtenu le prix du mémoire. ■

(*). Également vice-président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

→ QUESTIONS À



RICHARD BALLY

Inspecteur Urssaf spécialisé dans la lutte contre le travail illégal

Quelle a été votre mission dans le Sancerrois ?

Jeudi (31 mars) avec neuf de mes collègues venus de toute la région Centre, nous avons contrôlé quatorze chantiers du bâtiment, à Sancerre et Saint-Satur, ce qui représente une trentaine d'entreprises, ainsi qu'un commerçant. Notre objectif est de lutter contre le travail dissimulé.

Comment choisissez-vous les entreprises contrôlées ?

Là, il n'y avait pas de ciblage particulier. Nous avons réalisé des contrôles au hasard, sans distinction.

Des délits ont-ils été constatés ?

Nous n'avons eu aucun problème lors de ces contrôles. Ces Sancerrois étaient bons élèves. Nous avons même été bien accueillis, les gens sont contents car ils sont parfois confrontés à de la concurrence déloyale. ■

Par Marion Lapeyre

■ EN BREF

SAINT-AMAND ■ Vol et outrages

Un Saint-Amandois âgé de 30 ans a été placé en garde à vue, jeudi matin, à la suite d'un vol à l'étalage et d'outrages aux gendarmes. L'homme a dissimulé une bouteille de vodka dans son pantalon au moment de passer la caisse de Simply Market. Repéré par le personnel du magasin, le suspect a été invité à s'expliquer mais il a décidé de s'enfuir après que des coups ont été échangés avec le personnel du magasin. Il a été retrouvé quelques instants plus tard dans les rues de Saint-Amand par les gendarmes, appelés par la direction du supermarché. Les militaires ont essuyé des insultes lors de l'interpellation. Relâché après sa garde à vue, le Saint-Amandois fera l'objet d'une convocation devant le tribunal correctionnel de Bourges le 30 septembre prochain. ■